

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 mars 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 053-2002

Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 18 et 27 février 2002

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 4, 18 et 27 février 2002 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 054-2002

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 261 621.77 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

055-2002

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2002.

ADOPTÉ

R 056-2002

Soumissions pour l'acquisition d'une chargeuse/Rérocaveuse

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse à savoir:

➤ Équipement Fédéral	97 771.25 \$
➤ Équipement Ontrac	105 132.85 \$

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Équipement Fédéral, au prix de 97 771.25 \$, laquelle est la plus basse



N° de résolution
ou annotation
R 057-2002

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

conforme, le tout, conditionnellement à l'approbation de notre règlement d'emprunt 2002-071.

ADOPTÉ

Mandat à la firme Comtois, Poupart, Saint-Louis

Considérant l'entrée en vigueur le 28 juin 2001, du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec;

Considérant qu'il y a lieu de moderniser notre station de traitement d'eau potable pour se conformer au nouveau règlement;

Considérant que la municipalité veut s'assurer d'une expertise de pointe en contrôle et procédés de traitement d'eau, ainsi que de la meilleure interprétation possible des nouveaux «règlement sur la qualité de l'eau potable» et «guide de conception des installations de production d'eau potable» et de bénéficier des services d'un ingénieur qui a une bonne connaissance de la station de Crabtree;

Considérant qu'en 1992, nous avons bénéficié de l'expertise de Monsieur Jean-Luc Galand ingénieur, pour des travaux d'automatisation à la station de traitement, en mettant en place une nouvelle technologie qui a été prise en exemple par plusieurs stations de traitement d'eau au Québec et que M. Galand a toutes les qualifications précédemment citées;

Considérant que nous avons déjà amorcé une démarche de modification intérieure de la station pour aménager un quai de déchargement et réaménager la chambre de chloration avec une firme de consultant de la région soit, Comtois, Poupart, St-Louis;

En conséquence, sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de retenir les services de Comtois, Poupart, Saint-Louis pour la préparation d'un estimé budgétaire et plans préliminaires pour la modernisation de la station de traitement d'eau potable en vue de se conformer au nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable, le tout, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ et conditionnellement à ce que leur bureau s'adjoigne les services de l'ingénieur Jean-Luc Galand;

Que le mandat comprenne la présentation de notre projet de modernisation au programme Infrastructures Québec/Municipalités.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Programme Infrastructures Québec/Municipalités

Considérant l'entrée en vigueur le 28 juin 2001, du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec;

Considérant qu'il y a lieu de moderniser notre station de traitement d'eau potable pour se conformer au nouveau règlement;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à présenter un projet de modernisation de la station de traitement d'eau potable en vue de se conformer au nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable, au programme Infrastructures Québec/Municipalités et de confirmer notre engagement à payer notre part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

059-2002

Avis de Motion - règlement sur les feux en plein air

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement concernant les feux en plein air et abrogeant les règlements 95-261 de l'ancienne municipalité de Crabtree, 175-91, 188-92 et 209-95 de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree.

R 060-2002

Formation des pompiers à l'extérieur des institutions d'enseignement

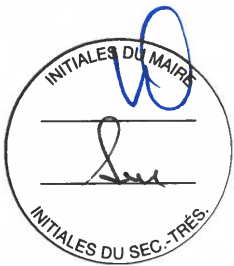
Attendu que dans les petites municipalités, la formation à distance par Internet des pompiers permet une économie financière appréciable dont peuvent bénéficier les citoyens;

Attendu que la formation à distance des pompiers permet également de répondre au problème de recrutement et de relève des pompiers présent dans plusieurs municipalités du Québec;

Attendu que cette nouvelle technologie permet aux pompiers de recevoir une formation adéquate, à coût réduit et sans obligation de déplacement à l'extérieur de la région;

Attendu que les municipalités situées en région devraient avoir droit à l'acquisition de connaissances au même titre que les municipalités des grands centres;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec sont de plus en plus sollicitées par le gouvernement pour planifier et coordonner leurs services incendies et ont besoin de ressources locales bien formées;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

Attendu que la formation à distance par Internet constitue un moyen moderne, économique et adapté aux réalités géographiques du Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté une Politique nationale de la ruralité dans laquelle des engagements gouvernementaux ont été pris pour assurer une occupation dynamique du territoire;

Attendu que plusieurs municipalités ont démontré un intérêt face à ce type de formation et s'y sont engagés, confirmant le besoin aigu en formation continue;

Attendu que le ministère de l'Éducation a publié un projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue témoignant de son engagement à favoriser l'accès à tous à une formation permanente;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. De demander au ministre de l'Éducation, monsieur Sylvain Simard, d'agir rapidement dans ce dossier en donnant son autorisation pour que la formation à l'extérieur des institutions privées d'enseignement secondaire soit désormais ajoutée à leurs permis.
2. Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Régions, monsieur Rémy Trudel, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'environnement et à l'eau et au ministre de la Sécurité publique, monsieur Normand Jutras et à la FQM.

ADOPTÉ

R 061-2002

Demande d'aide financière de la Fondation des Maladies du Cœur

Attendu que la Fondation des maladies du Cœur a organisé comme à chaque année, une journée de collecte de fonds au Club de golf de Crabtree;

Attendu que cette journée s'est tenue le samedi 2 mars dernier et que notre maire Denis Laporte y était présent pour représenter la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'accepter le montant de 150 \$ déposé par notre maire à la Fondation des maladies du cœur lors de cette journée du 2 mars 2002.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Demande de subvention pour l'organisation de la
Fête nationale**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que monsieur Michel Landry soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2002.

ADOPTÉ

R 063-2002

**Gala régional des Grands prix du Tourisme
Québécois**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire l'achat de un (1) billet au prix de 75 \$ pour le Gala des Grands Prix du Tourisme Québécois qui se tiendra le 20 mars prochain et d'y déléguer monsieur Gaétan Riopel.

ADOPTÉ

R 064-2002

**Programme de soutien financier pour
l'ensemencement des lacs et des cours d'eau
«Festival de pêche»**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Denis Laporte, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau «Festival de Pêche».

ADOPTÉ

R 065-2002

La Féria Picturale du Québec

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de participer à La Féria Picturale du Québec qui vise à promouvoir le travail des artistes peintres professionnels et semi professionnels représentant notre région et de verser une somme de 100 \$ pour inscrire deux (2) peintres de notre municipalité.

ADOPTÉ

R 066-2002

**Modification à l'application de la taxe d'eau
commerciale pour les ressources de type familial**

Attendu que la municipalité applique une taxe d'eau commerciale à certains immeubles de types résidences pour personnes âgées, ou foyers d'accueil pour personnes handicapées;

Attendu que certains de ces immeubles sont des résidences privées qui peuvent être considérées comme étant dans une catégorie «institutionnelle



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

et commerciale» alors que certains autres immeubles sont reconnus par la Régie de la Santé et des Services Sociaux comme étant des **ressources de type familial;**

Attendu que la Loi sur les services de santé et les services sociaux précise à l'article 313 que: «les activités et services dispensés par une **ressource de type familial** sont réputés ne pas constituer l'exploitation d'un commerce ou d'un moyen de profit.»

Attendu que le Centre de réadaptation Les Filandières nous a fait parvenir la liste des immeubles comportant des **ressources de type familial** sur notre territoire;

Attendu que parmi cette liste, il y a la résidence de monsieur Jacques Jolicoeur qui comporte une taxe d'eau commerciale de 350 \$;

Attendu que suite à la lecture des documents envoyés par le Centre de réadaptation il y a lieu de modifier la tarification pour la taxe d'eau commerciale de cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De ne plus appliquer la taxe d'eau commerciale de 350 \$ à l'immeuble de monsieur Jolicoeur en date du 1^{er} janvier 2002.

ADOPTÉ

067-2002

Résultat de la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement 2002-071

La secrétaire-trésorière fait lecture des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 26 juillet 2002 relativement à l'approbation du règlement d'emprunt 2001-068.

L'assemblée est levée à 20:47 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.